

LEGRAS Richard  
Villa les mimosas, lot G. SAND  
Chemin de la Closerie des lilas  
83500 LA SEYNE SUR MER  
☎ 04 94 30 29 22  
☎ 06 11 36 81 83

La Seyne, le 12 avril 2005

**Commission Nationale du Débat Public**  
**7, rue Picot**  
**83000 TOULON**

Objet : TGV Marseille – Nice/CNDP LGVPACA  
Liste des destinataires page 4

Monsieur,

Je tiens tout d'abord à me présenter :

Retraité de la SNCF depuis septembre 1998 après 40 ans de service, je me suis implanté définitivement à la Seyne, secteur de Tamaris. Durant mes dernières années d'activités à la SNCF, j'ai animé l'équipe qui était chargée de la mise en service et de l'exploitation du poste d'aiguillage de la ligne TGV NORD.

J'ai donc suivi avec une attention particulière les discussions concernant le tracé de cette ligne qui faisait l'objet, inévitablement, de nombreuses variantes plus ou moins judicieuses.

Je me permets donc de vous faire part de mes constatations faites sur les réalisations précédentes du TGV ainsi qu'une projection sur l'avenir de la ligne qui fait l'objet du débat actuel.

Une ligne TGV est une infrastructure de transport dont l'impact sur l'environnement est le moins agressif des moyens de transport (énergie électrique) et qui a pour utilité de desservir les grandes agglomérations.

Afin de préserver l'impact écologique et d'assurer une efficacité optimale d'une telle infrastructure, les gares d'une telle ligne doivent se situer autant que possible au cœur de l'agglomération à desservir afin d'assurer les parcours terminaux par un maximum de moyens de transports en commun.

Les agglomérations ayant une gare située dans le centre de la ville ont bénéficié d'une desserte exemplaire et de retombées économiques importantes. Par contre, les gares situées en campagne sont et restent en fait de vastes parkings du fait des difficultés d'assurer des moyens de transport en commun efficaces et génèrent de ce fait un flux de trafic conséquent des transports individuels avec toutes les conséquences bien connues sur le trafic routier, trafic déjà surchargé dans notre région et les nuisances écologiques. Dans ce cas, les retombées économiques sont moindres.

Le passage d'une ligne TGV dans une agglomération pour y implanter la gare peut présenter des complications techniques et un coût supérieur, compte tenu des moyens à utiliser (tunnel, tranchée couverte, caisson aérien, etc....) mais présente des avantages bien supérieurs pour les connexions intermodales avec un impact évident sur l'environnement. Il convient de se rappeler qu'il s'agit d'une réalisation à très long terme dont les coûts, qu'il convient de bien maîtriser, ne doivent pas être déterminants dans le choix du tracé. Les moyens de transport en commun seront très pertinents pour une gare située en agglomération et peuvent assurer un part

conséquence du trafic voyageurs en opposition à une gare située en rase campagne qui sera génératrice de déplacements supplémentaires par moyens de transport individuel entre l'agglomération et la gare TGV.

**L'enjeu de cette ligne n'est pas régional mais bien européen et il faut absolument saisir cette occasion unique pour bien situer l'agglomération toulonnaise sur l'axe principal reliant les grandes métropoles françaises et européennes afin de bénéficier des retombées économiques qui y seront liées.**

Le temps de parcours total à considérer n'est pas le temps Gare<>Gare mais domicile<>domicile et l'implantation d'une gare en rase campagne va inévitablement, pour une partie importante des usagers, augmenter le temps de parcours Gare<>domicile et vice et versa.

Compte tenu de ces considérations, c'est le projet à un axe passant par Marseille et Toulon qui donne la meilleure réponse à une desserte de qualité en préservant au mieux l'environnement, compensant largement la légère augmentation de temps pour le parcours Paris - Nice. En effet, pour ce qui est des temps de parcours, il convient de tenir compte des améliorations que ce tracé présente pour les dessertes provinces - provinces entre agglomérations desservies par la LGV. On peut imaginer un jour la création de trains à grande vitesse *TER* entre Marseille<>Toulon<>Nice.

En effet, la création de la ligne TGV Marseille - Nice n'a pas pour seule vocation de relier Nice à Paris dans le plus court délai, mais bien d'assurer un réseau ferroviaire à grande vitesse chargé de relier les grandes agglomérations dans les meilleures conditions de rapidité.

De plus, cet axe permet d'assurer au mieux la desserte de la ville d'Hyères avec possibilité d'extension sur l'aéroport si besoin est (tramway lourd, etc...).

Reste à positionner la gare dans les agglomérations. Je me limiterai à prendre le cas de Toulon qui m'est le plus familier.

Compte tenu des éléments repris plus haut, c'est la gare de Toulon actuelle qui est la mieux placée pour répondre aux critères d'une desserte optimum. Cela demanderait une emprise foncière très limitée car l'extension de la gare n'est pas forcément nécessaire, seul un remaniement du plan de voies de la gare et l'emplacement pour les voies directes en tranchée couverte ou autres seraient nécessaires. Il reste bien sûr à étudier le positionnement du tracé de part et d'autre de la gare.

La gare de Toulon vient de bénéficier d'une connexion avec la gare routière toute neuve. Elle pourrait, sans trop de difficultés, être reliée avec la place de la Liberté, plaque tournante des transports en commun de la communauté, par un moyen de transport hectométrique et de ce fait limiter, envisager de privilégier l'accès de la gare aux transports en commun.

A titre d'exemple, le tracé dans le centre de Lille était, à l'origine, fortement controversé et considéré comme une utopie. La ferme volonté du Maire de cette ville a imposé les études nécessaires à cette implantation et à ce jour, personne ne peut imaginer ce centre ville sans sa gare TGV. Le boom économique lié à cette implantation est incontestable.

**A défaut**, il convient de trouver un site, à l'Est ou à l'Ouest de l'agglomération, le plus proche possible du centre, remplissant les critères de connexions intermodales, Grandes Lignes et TER, Tramway, proximité d'une autoroute. Actuellement, les flux grandes lignes et TER sont nettement plus importants coté Ouest de l'agglomération.

A l'ouest, le site de la gare de la Seyne est un palliatif tout à fait adapté à cette réalisation et offre des possibilités foncières non négligeables pour la création de parkings, en ménageant la plateforme Fret. Les critères de connexions sont tous réunis et le tracé de la LGV peut être intégré dans ce secteur. La liaison gare LGV et centre ville de Toulon peut être réalisée, partie par TER, tramway (projet en cours) ou autre moyen dédié à créer.

A l'Est, le site de La Pauline est évoqué, voir Cuers mais cela éloigne de plus en plus la gare TGV du centre de l'agglomération toulonnaise avec les conséquences inévitables – création de gigantesques parkings et desserte par les transports en commun plus difficile avec une multiplication des déplacements par véhicules privés

N'oublions pas que la desserte future des trains grandes lignes deviendra de plus en plus « **tout TGV** » au fur et à mesure de l'extension de ce réseau et les agglomérations situées à l'écart de ces gares seront de plus en plus mal desservies.

**En conclusion**, dans le cas d'une mauvaise implantation de la gare TGV dans l'agglomération toulonnaise, compte tenu du temps de parcours domicile<> gare, la pire des choses serait qu'une partie conséquente des habitants souhaitant prendre un TGV, utiliserait d'autres moyens (TER vers Marseille par exemple) et ne bénéficierait pas de l'avantage apporté par la création de cette ligne.

La gare de Toulon actuelle est sans aucune contestation possible le meilleur site pour y inclure la gare TGV et y assurer la meilleure desserte possible de la Région avec un minimum de conséquence pour l'environnement

L'agglomération toulonnaise (+/- 500 000 habitants) est suffisamment importante pour bénéficier d'une desserte de qualité et non (re)devenir, pour sa desserte ferroviaire, une banlieue lointaine de Marseille.

Il faut éviter de provoquer un surplus de déplacements supplémentaires entre l'agglomération TPM et une gare en rase campagne qui générera une pollution conséquente.

Il convient, par contre de bien étudier l'insertion du tracé dans le centre ville, ce qui est loin d'être impossible.

Il faut répondre à une question essentielle : Faut-il implanter la gare au cœur même du principal potentiel de voyageurs ou obliger ces voyageurs à effectuer des déplacements conséquents pour aller se rendre à cette gare ?

Je suis à votre disposition, si cela vous intéresse, pour apporter des précisions ou des éléments complémentaires sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Destinataires :

Monsieur le Préfet du Var  
Boulevard du 112<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, - BP 1209 – 83070 TOULON CEDEX

Monsieur VAUZELLE, Président de la Région P.A.C.A.  
Hôtel de Région, 27 place J. Guesde, - 13481 MARSEILLE CEDEX 20

Monsieur FALCO, Sénateur Maire de TOULON  
Mesdames, Messieurs les Adjoints  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux  
Avenue de la République  
83000 Mairie de TOULON

Monsieur VIALATTE, Député-maire de SIX-FOURS  
Mesdames, Messieurs les Adjoints  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux  
Avenue Robert Guillemard  
83140 Mairie de SIX-FOURS

Monsieur PAECHT, Conseiller général, maire de la SEYNE SUR MER  
Mesdames, Messieurs les Adjoints  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux  
Quai Saturnin Fabre  
83500 Mairie de le SEYNE SUR MER

Monsieur BERNHARD, Conseiller général, maire de SANARY  
Mesdames, Messieurs les Adjoints  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux  
2, Quai Général de Gaulle  
83110 Mairie de SANARY

Monsieur BENEVENTI, maire d'OLLIOULES  
Mesdames, Messieurs les Adjoints  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux  
Avenue Général de Gaulle  
83190 Mairie d'OLLIOULES

Monsieur VINCENT, maire de St MANDRIER  
Mesdames, Messieurs les Adjoints  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux  
Place des résistants 83430 Mairie de St MANDRIER

Mesdames, Messieurs les Présidents des Associations de l'environnement

VAR-MATIN  
11, RUE Mirabeau 83000 TOULON